

Agence de Davezieux : 790 route de LYON 07430 DAVEZIEUX
Agrément E2200700060 N° déclaration d'activité : 82070081707
SIRET 41971059500051

Agence de Saint-Vallier : 96 avenue Jean Jaures 26240 SAINT-VALLIER
Agrément E0202605090, SIRET 41971059500044

Agence d'Andance : RN 86 07340 ANDANCE
Agrément E0500702560, SIRET 41971059500036

Agence de TOURNON : 53 impasse Emile JUNIQUE 07300 TOURNON
Agrément E2600700010, SIRET 41971059500069



DÉROULEMENT ET ENJEUX DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation

Nous savons tous, le permis de conduire est très important pour chacun. Il sert pour le travail mais aussi pour les loisirs.

Le permis remorque BE ou la formation B96 fait partie des permis de conduire les plus convoités par les professionnels, mais de plus en plus pour les loisirs tels que les sports mécaniques ou les chevaux par exemple !

Déroulement de la formation

1. Votre formation théorique

Les tests sont effectués sur vidéoprojecteur :

- Des tests individuels en salle tous les jours aux heures d'ouverture du bureau, chaque tests comprenant 40 questions auto-corrigées.
- Des tests en cours collectifs corrigés par un enseignant : durée 1 heure.
- Des tests de code sur le site internet de notre fournisseur avec un suivi personnalisé

Un livre de code vous est remis à l'inscription.

Tout sera mis en œuvre pour vous présenter dans les meilleurs délais si vous avez le niveau requis.

2. Votre formation pratique

Vous allez devoir manier la remorque sur le plateau (sur notre piste), ainsi que savoir la gérer en circulation tout en étant respectueux du code de la route et de la sécurité routière mais aussi des autres usagers. La formation est une formule de 10h pendant lesquelles un enseignant de la conduite vous donnera toutes les clés pour votre sécurité ainsi que la réussite de l'examen.

Conditions de passage des examens

L'examen théorique

- L'examen est organisé par des organismes privés agréés par l'Etat. L'inscription se fait via le site de l'organisme en question.
- Le candidat se rend seul au centre d'examen.
- Le candidat est soumis à 40 questions et répond sur tablette individuelle.
- Certaines questions sont sous forme de vidéo ce qui demande d'être attentif comme en situation de conduite.
- Le résultat : Il faut avoir au moins **35 bonnes réponses** (soit 5 fautes maximum) pour réussir l'examen du code de la route. Le résultat vous est transmis par mail, le jour même.
- Vous pouvez vous présenter à l'examen pratique 24 heures après.
- **Le code est valable 5 ans et permet de se présenter 5 fois à l'examen pratique**

Le candidat doit passer l'épreuve théorique du code, sauf si :

- Il a obtenu son code depuis moins de 5 ans ;
- Il est titulaire d'un autre permis de conduire depuis moins de 5 ans

L'examen pratique

Il faut être titulaire de la catégorie B du permis de conduire et être avoir au moins 18 ans.

L'épreuve se déroule sur **une durée de 60 minutes**. Vous vous installez au poste de conduite du véhicule-école, l'enseignant à l'arrière et l'expert prend place à l'avant côté passager.

L'épreuve pratique est évaluée par un expert : inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'examen se déroule deux parties :

Épreuve hors circulation

Elle est composée de plusieurs exercices :

- Un test sur les vérifications courantes de sécurité,
- L'attelage et le dételage d'un ensemble,
- Une interrogation orale pour vérifier vos connaissances des règles de sécurité,
- Un exercice de maniabilité pour s'assurer de votre aptitude à réaliser une manoeuvre en marche arrière en décrivant une courbe.

Pour être admis à l'épreuve hors circulation, vous devez obtenir un minimum de 18 points sous réserve de ne pas posséder de note éliminatoire et avoir obtenu un résultat favorable à l'exercice de maniabilité.

Vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pendant 3 ans à partir de la date de réussite, sous réserve de la validité de l'épreuve théorique. 3

Épreuve en circulation

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve en circulation.

L'épreuve CIR dure 30 minutes et se déroulera en et hors agglomération.

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter
- Adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation du code de la route
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse
- Être courtois

Pour être reçu à l'épreuve CIR, vous devez obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Le résultat : L'évaluation réalisée par l'expert consiste en un bilan de compétences devant être acquises pour conduire en sécurité. L'expert réalise une analyse des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée et retranscrit de façon formelle ce bilan dans une grille d'évaluation.

Vous pouvez visualiser ce résultat sous 48h après le passage de l'examen sur le site : www.securite-routiere.gouv.fr (résultat du permis de conduire) en cas de réussite vous pouvez télécharger ou imprimer votre Certificat d'Examen du Permis de Conduire (valable 4 mois), en attendant votre permis de conduire.

Vous trouverez sur ce site, la liste des documents nécessaires à votre demande de permis, votre établissement peut aussi vous la fournir.